



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de démission de la Conseillère Municipale, Madame Michelle EYCHENNE. Il informe que Madame HAUCK Myriam étant conseillère supplémenteaire sur la liste lors des élections fera désormais partie du Conseil Municipal.

ACHAT PARCELLES

- Achat parcelle AH 76 :

Le Conseil Municipal valide l'achat de la parcelle AH 76 de 299 m² à 10 € le m².

- Achat emplacement réservé n°4

Le Conseil Municipal acte l'achat de la parcelle « B » de l'AD 324 de 112m² à 16 € le m², soit 1 792 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe à temps non complet, soit 20/35^{ème} à compter du 1^{er} Mars 2021 dans le cadre de la réussite d'un concours.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste de contractuel pour un emploi de catégorie A (article 3-3-2°) à compter du 8 avril 2021, 35h/semaine dans le cadre d'un remplacement.

CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention relative à l'Adhésion à la prestation retraite à façon du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne (DDG 89).

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide de verser au centre de loisirs les « Marmousets » un acompte sur la subvention devant leur être versée après le vote du Budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal décide de solliciter tout financement permettant de réaliser le projet « Terrain de sport couvert à énergie positive ».

SDEY

- Le Conseil Municipal décide d'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 14 décembre 2020 délibération n°86/2020.
- Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. Le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune VENOY.

-

COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au rapport « Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines » de la CLECT et de prendre acte de l'hypothèse de révision libre des attributions de compensation dans ce même rapport d'évaluation.

PLAN DÉPARTEMENT DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Le Conseil Municipal décide de mettre à jour le PDIPR